

Conformément au point 9 de l'annexe A de l'avenant signé le 8 juin 2009 :
Libellé convenu

Programme d'assiduité

*La lettre ci-après doit être signée par la Compagnie et remise à l'AIMTA.
Toutefois, elle ne fait pas partie de la Convention collective.*

*Monsieur M. Ambler
Directeur général
AIMTA – District 140
Calgary (Alberta)
T1Y 5E4*

Objet : Nouveau programme d'assiduité

Monsieur,

Durant les négociations de 2009, le Syndicat et la Compagnie ont dit vouloir étudier la possibilité de la mise en œuvre d'un programme d'encouragement à l'assiduité pour les employés. La présente confirme que la Compagnie et le Syndicat ont convenu de se rencontrer afin de discuter des nouvelles applications du programme de participation aux bénéfices Une réussite partagée.

Sincères salutations,

Signé en ce 11^e jour de juin 2009.

Le chef de service – Relations du travail – Air Canada,

Denis Boucher